

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale

Lundi 18 janvier 2021 - 17 h

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Date de convocation : 13 janvier 2021											
Présents	Mmes CANE, DAVILA, DUBOIS, DURIER, GOSSELIN, LACOSTE (arrivée à 17 h 10), LEMIRE, J. SEVERAC, SIMÉON, VITET, MM. FEDOU, P. SÉVERAC (arrivé à 17 h 10)										
Procurations	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Mme / M.</th> <th style="text-align: left;">a donné procuration à ...</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme BOBO Françoise</td> <td>M. FEDOU Franck</td> </tr> <tr> <td>Mme BRUN Véronique</td> <td>Mme LACOSTE Christine</td> </tr> <tr> <td>Mme RAZAFIMBAHINY Anne-Marie</td> <td>Mme CANE Anne-Marie</td> </tr> <tr> <td>Mme RIPOLL Mathilde</td> <td>Mme LEMIRE Claudine</td> </tr> </tbody> </table>	Mme / M.	a donné procuration à ...	Mme BOBO Françoise	M. FEDOU Franck	Mme BRUN Véronique	Mme LACOSTE Christine	Mme RAZAFIMBAHINY Anne-Marie	Mme CANE Anne-Marie	Mme RIPOLL Mathilde	Mme LEMIRE Claudine
Mme / M.	a donné procuration à ...										
Mme BOBO Françoise	M. FEDOU Franck										
Mme BRUN Véronique	Mme LACOSTE Christine										
Mme RAZAFIMBAHINY Anne-Marie	Mme CANE Anne-Marie										
Mme RIPOLL Mathilde	Mme LEMIRE Claudine										
Absente excusée	Mme LAFOURCADE Laurence										
Présidente	Mme Françoise SIMEON										
Secrétaire	Mme Corinne GOSSELIN										
Personnel administratif	Mmes MOURAREAU Christine, LIDOS Karine, MOREAU Florence										
Ordre du jour	1 - Désignation d'un secrétaire de séance 2 - Marché public - Portage des repas 3 - Distribution de colis aux aînés 4 - Adoption des Restes à Réaliser 2020 5 - Travaux logements communaux 6 - Informations diverses										

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 h, puis procède à l'appel des Membres.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article 21 du règlement intérieur du CCAS, Mme la Présidente demande à l'Assemblée de désigner un « secrétaire de séance » et propose à Madame Corinne GOSSELIN, qui l'accepte, d'assurer cette fonction pour la présente séance.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme Gosselin en qualité de secrétaire de séance			
VOTE	Pour	14	
	Contre	/	
	Abstention	/	

- En attendant l'arrivée de Mme Lacoste, en charge de présenter le point relatif au Marché Public de Portage des Repas, Mme la Présidente propose de traiter tout d'abord le point n° 3.

3 - Distribution de colis aux aînés

Mme la Présidente rappelle que, suite à la crise sanitaire Covid-19 et à l'annulation du repas des aînés de début janvier, il avait été décidé par les membres du Conseil d'Administration du CCAS, lors de sa séance du 14 décembre 2020, d'offrir des colis en faveur des aînés de la commune (couples ou personnes seules déjà connues de nos services, ou récemment identifiées comme non imposables, isolés, et présentant un handicap).

Pour ce faire, un courrier a été adressé fin décembre 2020 aux personnes de plus de 65 ans leur proposant de se manifester afin qu'un colis leur soit porté.

1187 courriers ont été pris en charge par La Poste en date du 18 décembre pour les couples ou personnes seules.

Suite à une erreur de nos services ayant utilisé pour le publipostage une liste antérieure à celle générée pour cet envoi, une liste complémentaire des personnes ayant eu 65 ans en 2020 a immédiatement été éditée. Elle a très rapidement fait l'objet d'une distribution de courriers effectuée par des agents du CCAS, représentant 75 personnes ou foyers complémentaires (soit un total de 1 262 envois).

Parmi les personnes non imposables, isolées ou porteuses de handicap, connues du CCAS, on compte déjà 45 couples et 70 personnes seules.

Un devis de « coffrets gourmands » a été sollicité auprès de l'A.J.H. de Fonsorbes, et une commande a été passée le 18 décembre dans les conditions suivantes :

- . 16,00 € HT le coffret pour une personne
- . 22,97 € HT le coffret destiné à un couple

Puis une première distribution a été assurée par les membres du Conseil d'Administration auprès des personnes déjà identifiées par le CCAS.

Une seconde commande d'une centaine de coffrets gourmands va être effectuée, suite aux appels des aînés éligibles ayant souhaité s'inscrire pour recevoir ce colis, à savoir 33 couples et 61 personnes seules.

Aussi, le montant total des deux commandes s'élève à 3 898,75 € HT, susceptible d'évoluer en fonction de personnes qui pourraient se manifester à posteriori pour nous informer d'une situation à prendre en compte.

Pour information, Mme la Présidente rappelle ce qu'aurait pu coûter la « journée détente » de septembre, annulée, ainsi que le repas de janvier. Sur 2019, le reste à charge du CCAS pour les deux événements en question était de l'ordre de 9 209 €.

Si le CCAS avait distribué des colis à l'ensemble des fonsorbaï de plus de 65 ans, on estime que le coût aurait été de 23 753 € pour 511 couples et 751 personnes seules.

Ce aurait littéralement fait « exploser » la ligne budgétaire « aides » du CCAS. C'est donc la raison pour laquelle la décision a été prise de limiter la distribution du colis à une certaine catégorie de personnes.

M. Fedou ayant reçu la procuration de Mme Bobo, précise que cette dernière se félicite que les commandes de colis aient été faites auprès de l'AJH et « De la Fève au Palais », tel qu'elle-même et M. Fedou l'avaient auparavant suggéré.

Il conçoit que le coût de 23 753 € pour tous les fonsorbaï représente une somme très importante, mais il est vrai que, cette année, avec l'effort demandé à ces personnes en raison de la Covid, le CCAS aurait peut-être pu aller au-delà.

Mme la Présidente précise que près de 23 000 € réduit considérablement une partie de la ligne budgétaire « aides », et il est bien clair que toutes ces personnes ne justifient pas l'aide. Autour de cette table, il y a des personnes qui ont plus de 65 ans qui, fort probablement, s'estiment n'ayant pas besoin de ce colis car elles ont déjà une vie sociale, même si aujourd'hui celle-ci est contrainte, ont des revenus qui suffisent à s'acheter du foie gras ou autre produit pour les fêtes.

Le CCAS a essayé de cibler les personnes paraissant en avoir le plus besoin.

Mme la Présidente interpelle M. Fedou quant à la distribution effectuée par lui-même ou d'autres élus, et à l'accueil réservé par les administrés ravis du geste fait par le CCAS.

Dans l'hypothèse où Fonsorbes serait une commune extrêmement riche comme Colomiers ou Blagnac, le CCAS aurait pu distribuer un colis à tout le monde. Mais ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente rappelle à M. Fedou que le CCAS a de nouveau versé une aide financière aux associations caritatives, et il faudra fort probablement refaire un geste envers elles très rapidement. De plus, une nouvelle aide va être versée, comme cela avait été fait lors du premier confinement, envers les familles les plus en difficulté des tranches 1 et 2 du Muretain Agglo.

Le CCAS va continuer à effectuer des gestes de solidarité. Aussi, donnons-nous les moyens de pouvoir les assumer et de les offrir à ceux qui en ont le plus besoin aujourd'hui.

➤ Arrivée de Mme Lacoste et M. Séverac à 17 h 10

2 – Marché public – Portage des Repas

➤ cf. **annexe 1** – analyse des offres 2020

Mme Lacoste rappelle que le marché relatif au portage des repas arrive à son terme, lequel avait déjà été prorogé de 6 mois. Il convient donc, à compter du 1^{er} mars 2021, de désigner un nouveau prestataire.

Aussi, suite à l'analyse des offres et à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du CCAS réunie en date du 12 janvier 2021, elle propose à l'Assemblée d'attribuer le nouveau marché public pour la production, l'allotissement et la livraison de repas en liaison froide pour le portage des repas à domicile à compter du 1^{er} mars 2021.

Suite à l'appel d'offres, 3 entreprises se sont manifestées. L'une d'entre elles ne répondant pas au cahier des charges n'a pas été notée.

Les 2 autres candidatures ont été étudiées en Commission d'Appel d'Offres, l'entreprise Sodexo étant la mieux placée pour remporter le marché avec une distribution des repas effectuée par les services de La Poste.

Elle rappelle que tous les groupes étaient représentés lors de cette CAO.

Mme la Présidente ajoute que le coût du marché sera inférieur de 7 000 € par rapport au marché précédent. Aussi, il est bien évident que ce gain sera répercuté aux bénéficiaires du portage des repas.

Mme Davila demande si la distribution réalisée par La Poste est un service différent de celui assuré par le facteur, ce que confirme Mme Lacoste. De plus, elle indique que si, lors du dernier marché, les repas avaient pu être goûtés, cela n'a pas été le cas cette fois-ci.

Mme Davila demande si des réserves peuvent être émises quant à la qualité des repas.

Mme Lacoste explique que le cahier des charges prévoit des enquêtes auprès des bénéficiaires, mais que cela peut également être réalisé directement par le CCAS, sachant que le marché est signé pour un an, renouvelable deux fois. Effectivement, si les retours d'enquête du CCAS ne sont pas satisfaisants, le marché pourra être dénoncé afin qu'un appel d'offres soit relancé pour l'année prochaine.

Mme la Présidente indique que le CCAS a des contraintes par rapport au Code des Marchés Publics, à savoir qu'un cahier des charges est fixé, des notes sont données en fonction des prix annoncés, de la qualité déclarée et de l'obligation de choisir l'entreprise la mieux placée. En l'occurrence, il s'agit-là de la Sodexo. Si cela n'est pas respecté, le CCAS est justiciable et doit justifier de son choix.

Mme Lemire dit que la décision semble être prise pour le choix de la Sodexo, et demande pourquoi le Conseil d'Administration doit alors se prononcer sur celle-ci.

Mme Mourareau explique que la Commission d'Appel d'Offres n'est qu'informatrice, mais elle permet cependant de pouvoir rentrer dans le détail. Par contre, la décision officielle est bien prise par le Conseil d'Administration du CCAS.

Mme Lemire demande ce qui se passe si le Conseil d'Administration n'est pas d'accord avec la décision de la CAO.

Mme Lacoste rappelle que des entreprises ont répondu à un cahier des charges. Suite à cela, des notes ont été données et la Sodexo est arrivée en tête, surtout par le poids du tarif proposé, bien moindre que celui de la société Ansamble. Les bénéficiaires étant très satisfaits du service actuel, les membres de la CAO ont décidé d'être très vigilants quant aux services proposés par le nouveau prestataire.

Mme Lemire précise que sa question porte sur la Sodexo oeuvrant au sein de l'ESAT de Fontenilles. Elle dit connaître deux personnes porteuses de handicap et travaillant pour cette structure. Ces dernières sont épuisées par le rythme de travail demandé, ce qui lui pose problème. D'autre part, elle pense que la Sodexo profite d'un avantage à faire travailler des personnes handicapées. Quant à la distribution assurée par La Poste, et après recherches, elle expose que La Poste sous-traite les repas avec la Sodexo. Concernant le présent marché, c'est l'inverse, à savoir que la Sodexo sous-traite le transport auprès de La Poste qui n'est plus un organisme public.

Après renseignements pris auprès de sa factrice, cette dernière dit ne pas savoir comment elle pourrait assurer une distribution des repas, en plus de ses tournées.

Mme Lacoste confirme que ce n'est pas le facteur qui porte les repas, mais un autre service de La Poste avec un véhicule spécifique, et un autre personnel.

Mme Lemire expose que les documents de présentation du marché font état de distribution par un « facteur ». De plus, elle dit qu'elle sait comment travaille la Sodexo, et réitère le fait que cela lui pose problème.

M. Fedou exprime le sens du vote qui sera celui de Mme Bobo.

Mme Bobo souligne que les critères du circuit court ne va pas assez loin, et que la Sodexo soustraite à La Poste, tel que cela avait été évoqué à la CAO. La Sodexo parle de viande française, mais ne précise pas les filières. Cela peut être de la viande d'élevage industriel. Nous savons les risques inflammatoires qui résultent des produits industriels et les études scientifiques s'accumulent. Concernant la fabrication en ESAT, il n'est pas précisé si des personnes handicapées y travaillent.

A l'ESAT, il y a un restaurant d'application pour le public. D'ailleurs, elle invite à s'y rendre après la période de crise sanitaire Covid. Mais la Sodexo a gagné le marché pour fournir le repas aux personnes adultes handicapées. Sodexo utilise les locaux, mais combien de personnes handicapées y travaillent, sous quel type de contrat et à quelles conditions. L'offre de la Société Ansamble est plus chère, mais plus respectueuse des critères, notamment sur l'origine des produits des repas, et sur la protection de l'environnement. Sodexo remporte le marché par rapport au prix du coût de revient. Ce sont pour ces raisons que le Groupe « Fonsorbes, l'humain d'abord » s'abstiendra quant au vote de ce point.

Mme Lacoste tient à rappeler que Mme Bobo était présente à la CAO, de même que M. Fedou.

Tout a été présenté et lu ensemble. Des notes avaient été attribuées, et certaines ont fait l'objet de changement, toujours ensemble. Tout le monde était d'accord sur les notes attribuées.

Mme la Présidente ajoute qu'entretiens, Mme Bobo a revu son jugement alors qu'elle était partie prenante quant aux décisions prises. De plus, elle demande à M. Fedou de rassurer Mme Bobo, car elle a déjà déjeuné au restaurant d'application de l'ESAT de Fontenilles, établissement où elle a été très bien reçue et a très bien mangé.

M. Fedou confirme qu'au cours de la CAO, il a été demandé de faire baisser certaines notes, notamment sur l'origine des produits. Si la matière première est certes française, le circuit court n'est pas notifié, contrairement à la société Ansamble.

Par ailleurs, le prix cote à 35 % au niveau de la CAO. Ne faudrait-il pas, à l'avenir, descendre un peu cette note. Il conviendrait ensuite de répercuter cela sur la facturation aux bénéficiaires.

Mme Lacoste rappelle qu'à la fin de la CAO, il a bien été évoqué que lorsqu'un prochain cahier des charges sera présenté, il sera peut-être intéressant de baisser la pondération du prix par rapport aux services demandés par le CCAS. Il avait également été dit que la CAO allait répercuter sur les bénéficiaires ce bénéfice récupéré, et que nous verrions ensemble de quelle manière cela pourrait se faire.

D'autre part, M. Fedou demande s'il sera possible, lors de la prochaine commission finances du CCAS, de proposer une tarification « couple » qui n'existe pas aujourd'hui.

Mme Lacoste confirme que c'est effectivement une discussion que les membres de la commission peuvent avoir ensemble.

Mme Vitet dit que Mme Lacoste a abordé tous les éléments, et notamment la filière de proximité qui a également fait retenir la Sodexo. Elle ajoute que ce qui est également important, porte sur le coût du portage des repas de 3 €, à savoir pratiquement la moitié du coût total du repas. C'est cela aussi qui a une conséquence par rapport à ce que les bénéficiaires payaient. Elle explique qu'elle n'avait pas conscience que le prix du portage du repas était aussi élevé.

Par rapport à la proposition de M. Fedou de tarification « couple », Mme la Présidente pense que la Commission Finances devrait étudier la baisse de façon différente, proportionnellement, des tarifs non imposables et imposables engendrant une baisse plus significative pour les uns que pour les autres.

A la remarque de Mme Durier concernant une grande différence de prix quant au coût de portage moins important par la Sodexo, Mme Lacoste dit qu'effectivement, la compétitivité en ce domaine tient au fait d'une proximité géographique entre la Sodexo, basée à Fontenilles, et La Poste de Plaisance du Touch.

Mme Durier demande également si les repas seront aussi copieux avec la Sodexo qu'avec l'ancien prestataire. Mme Lacoste le confirme, car les grammages imposés seront les mêmes qu'avec la société Ansamble.

M. Séverac prend la parole concernant l'intégration des coûts et du tarif « couple ». Si le CCAS doit se poser la question de la facturation des dits tarifs, il faudrait également poser la question au fournisseur concernant le coût du repas pour un couple puisqu'il n'est pas transporté deux fois. Aussi, il y a une marge à négocier. Il pense que lorsque l'on est satisfait d'un service, comme c'est le cas avec Ansamble, il est délicat de devoir quasiment être obligé de changer de prestataire, et de proposer autre chose dont nous n'avons pas la certitude que la qualité sera la même. Dans le cadre des règles des marchés publics, M. Severac dit qu'il sera important, lors d'une prochaine CAO, de diminuer la pondération du facteur prix, d'autant plus qu'il s'agit d'un service très particulier qui est important par rapport à la qualité du service rendu à nos aînés. Il est donc logique de surévaluer l'aspect qualitatif par rapport au quantitatif du prix. Aussi, il sera donc important de surveiller la prestation et d'être attentifs, dans les mois qui viennent, aux éventuels retours des bénéficiaires par rapport à la qualité de ce service. Si, dans les 6 mois qui viennent, le CCAS s'aperçoit que cela ne fonctionne pas aussi bien et avec autant de satisfactions, il ne faudra pas hésiter à dénoncer le marché pour lancer un nouvel appel d'offres.

Mme la Présidente, concernant le transport des repas, confirme que le montant s'élève à 3 € pour la Sodexo, et 3,43 € pour Ansamble.

Aussi, il y a 0,43 € de différence sur 1 repas par rapport au prix total du repas qui est de 7,98 € pour la Sodexo, et de 8,98 € pour Ansamble.

Si on ajoute les 0,43 €, le delta pour la Sodexo est de 8,41 €. Il reste donc sur la matière première et sur la fabrication 0,57 €.

M. Fedou rappelle que la société Ansamble avait augmenté le prix du repas de 0,17 €.

Mme la Présidente dit que cela n'est pas surprenant dans le contexte général.

Puis elle propose à l'Assemblée de tester le portage des repas avec la Sodexo durant une année. Si toutefois cela ne fonctionne pas comme souhaité, le marché ne sera pas renouvelé. Si au bout de six mois le CCAS s'aperçoit que la qualité des repas, ainsi que la qualité de service n'y sont pas, nous renoncerons au marché en retenant des critères différents et en rédigeant autrement le cahier des charges.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Adoption du marché public de portage des repas			
VOTE	Pour	15	
	Contre	/	
	Abstention	1	Mme Bobo

4 – Adoption des Restes à Réaliser 2020

➤ cf. **annexe 2** – restes à réaliser – état des dépenses engagées non mandatées au 31.12.2020

Mme la Présidente propose au Conseil d'Administration d'adopter l'état des dépenses engagées, non mandatées au 31 décembre 2020, à savoir :

Chap	Art	Opération		Fonction	Libellé	Montant	Justificatifs
		Code	Libellé				
21	2174			5210	Constructions sur sol d'autrui	5 250,00 €	Darbas - Commande 20E00875 du 26/10/20
21	2183			02	Matériel informatique	2 399,00 €	Reprotech - Commande 20E00770 du 29/09/20
21	2188			5210	Autres immobilisations	2 086,00 €	Orange devis 19040217 du 24/06/19
TOTAL						9 735,00 €	

M. Fedou, pour Mme Bobo, demande ce que veut dire « constructions sur sol d'autrui » et à quoi correspond le devis de « Orange » du 24 juin 2019.

Concernant le premier point, Mme la Présidente explique qu'il s'agit de travaux de peinture réalisés sur le nouveau bâtiment du CCAS. Mme Lidos précise que cela est intervenu suite à un dégât des eaux avec des canalisations bouchées.

Mme la Présidente ajoute que le montant des travaux sera pris en charge par l'assurance décennale.

Concernant le devis de « Orange », Mme la Présidente ne peut dire de quoi il s'agit et expose que cela sera vérifié, puis communiqué à Mme Bobo.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Adoption des restes à réaliser 2020			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	

5 – Travaux logements communaux

Mme la Présidente La Présidente communique au Conseil d'Administration les informations relatives aux travaux envisagés dans les logements communaux suivants :

Concernant le premier appartement (T4), sis 2266 route de Tarbes, les devis s'élèvent à un total d'environ 30 000 € tout corps de métiers confondus (peinture, menuiserie, électricité et chauffage).

Actuellement, l'avancement des travaux est le suivant :

- . électricité avec finalisation ce 15 janvier
- . peintures murales en cours d'exécution
- . pose de revêtements de sol courant janvier
- . menuiseries en cours de fabrication (si tout se passe bien début février).

Ce logement pourrait donc être loué au 1^{er} mars ou au 1^{er} avril 2021.

Le second logement en cours de réhabilitation est celui se trouvant dans l'ancien Relais des Assistantes Maternelles, au 13 chemin des Capelliers (pavillon T4)

Coût des travaux HT est le suivant :

. peinture	13 270 €
. menuiserie	7 024 €
. électricité	2 548 €
. chauffage	4 720 €
	27 562 € HT (33 074 € TTC)

6 – Informations diverses

Vaccinations Covid-19

Mme la Présidente expose avoir sollicité la Préfecture en vue d'installer un centre de vaccination à Fonsorbes, en accord avec les Professionnels de Santé de la ville qui avaient déjà participé à « La Maison Covid » lors du confinement.

La commune de Fonsorbes n'a pas été retenue puisqu'ont été installés seulement 3 centres de vaccination sur le Muretain Agglo (Labarthe sur Lèze, Muret et Saint-Lys), sachant qu'il y a peu de centres de vaccination sur l'ensemble de la Haute-Garonne. On peut également constater qu'il n'y en a pas à Plaisance du Touch, ni à Tournefeuille.

Le but était d'avoir un centre pour 45 à 50 000 personnes. On comprend aussi pourquoi ces centres ne sont pas multipliés, pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas de vaccin. Aussi, il s'avère inutile d'ouvrir des centres qui ne fonctionneraient que pour quelques doses par jour.

On compte 107 000 personnes de plus de 75 ans sur la Haute-Garonne, alors qu'aujourd'hui, nous ne disposons que de 29 500 doses. Ce n'est donc pas demain que les plus de 75 ans seront tous vaccinés, si tant est qu'ils se portent volontaires.

Aussi, Mme la Présidente précise avoir indiqué à M. le Préfet que la commune de Fonsorbes restait dans la même démarche, à savoir que lorsque cela sera possible, nous seront disposés à ouvrir un centre de vaccination. On ne peut pas imaginer que cela se fasse dans les semaines qui viennent, sauf montée en puissance de la fabrication des vaccins. Aussi, on pourra peut-être espérer au printemps, voire à l'été, que l'ensemble de la population sera susceptible de pouvoir se faire vacciner.

Par rapport au Centre de Saint-Lys, M. Fedou demande si quelque chose est prévu pour y acheminer les administrés.

Mme la Présidente explique qu'il est aujourd'hui envisagé d'interroger les personnes que l'on sait isolées, et notamment celles de la liste des personnes vulnérables. Ont-elles fait la démarche de s'inscrire pour être vaccinées, ou quelqu'un les a-t-elles accompagnées en ce sens ?

Il conviendrait d'aller au-delà en terme d'accompagnement. S'il faut emmener ces personnes pour se faire vacciner, le CCAS les véhiculera. Cependant, cela risque d'être compliqué dans son organisation, le fait de faire monter plusieurs personnes âgées dans un même véhicule, et de faire des allers-retours.

Aussi, aujourd'hui, nous en étudions la possibilité. D'autre part, nous savons que le Conseil Départemental a l'intention de participer à l'effort de vaccination en mettant à disposition ses personnels médecins et infirmiers, avec la possibilité de prévoir des vaccinations à domicile.

Tout cela va se mettre en place doucement, et nous allons essayer d'accompagner au mieux ces personnes dans les deux sens du terme, à savoir les accompagner sur une démarche d'inscription, et les accompagner physiquement si cela est nécessaire à Saint-Lys.

Elle ajoute que tout ceci n'est pas spécifique à la Haute-Garonne, mais national.

Collecte alimentaire

Elle sera réalisée en dernière semaine de janvier et première semaine de février. A cet effet, des actions de communication seront lancées, en espérant avoir le plus de participants possible.

Dépistage Covid

Ce samedi matin, un dépistage Covid aura lieu dans la salle du Trépadé.

Questions posées par un groupe d'opposition

NÉANT

.....

Mme Mourareau communique les dates des prochaines réunions, à savoir :

- . Commission finances CCAS le 8 février 2021
- . Conseil d'Administration du CCAS le 15 février 2021

A cet effet, Mme la Présidente envisagera, dans ce contexte de confinement, de décaler les heures de début de séance, sachant qu'il est possible d'obtenir des dérogations en vue d'une participation la plus large possible.

Mme la Présidente remercie l'ensemble des administrateurs d'avoir assisté à cette séance qui prend fin à 17 h 45.

La Secrétaire de séance,



Corinne GOSSELIN



Mme la Maire,
Présidente du CCAS



Françoise SIMÉON